# Dérogations aux règles du PLU. Dispositifs de végétalisation

## Revue - Urbanisme

### Source - JO

Le décret n° 2022-1653 du 23 décembre 2022 précise les conditions d'application de

[l'article L 152-5-1](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043959975)

du code de l'urbanisme permettant aux constructions, en zone urbaine et à urbaniser, intégrant un dispositif de végétalisation des façades ou des toitures, de déroger aux règles de hauteur et d'aspect extérieur définies dans le règlement d'un PLU.